

20190603_DL_11

OBJET :

Poste de Chef de projet
administration électronique
– modification du grade de
recrutement

Date de convocation :
24 mai 2019

Date de séance:
3 juin 2019

Date d'affichage :
17 juin 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 18

Membres votants : 27

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Gérard CARON, Philippe COCQ, Isabelle DE WAZIERS, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Yannick DESSAINT, François DURIEUX, Emile FOIREST, Fabrice FRION, Olivier JARDE, Anna-Maria LEMAIRE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART et Jean-Claude PRADEILHES.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Ernest CANDELA à Claude DEFLESSELLE
Claude CLIQUET à Anna-Maria LEMAIRE
Stéphane DECAYEUX à Patricia POUPART
James HECQUET à Philippe COCQ
Frédéric LECOMTE à Jean-Dominique PAYEN
Marie-Christine MAILLART à Jean-Marie BLONDELLE
Florence RODINGER à Laurent PARSIS
François ROUILLARD à Emile FOIREST
Annie VERRIER à Philippe VARLET

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération n°3 du 30 mars 2009 portant création de l'emploi permanent de chef de projet Web,
Considérant l'évolution de la fiche de poste de cet emploi désormais intitulé « chef de projet administration électronique » ;

Le Président propose à l'assemblée :

- de constater dans le tableau des emplois permanents la mise à jour de l'emploi de Chef de projet administration électronique à temps complet,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au grade d'attaché principal,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Concevoir et mettre en œuvre les services d'administration électronique de Somme Numérique. Mettre en place la gamme des services et les partenariats liés à la création du centre de services numériques mutualisés.

LE COMITE SYNDICAL

sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : L'emploi à temps complet de chef de projet administration électronique sera occupé par un agent titulaire du grade d'Attaché principal du cadre d'emplois des Attachés territoriaux. La rémunération sera fixée par référence à l'indice majoré minimum 494 et l'indice majoré maximum 798 lié à la grille indiciaire en vigueur. Les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget principal du syndicat mixte. La présente modification entre en vigueur au 1^{er} juillet 2019.

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.